



1100097101

DATE DEPOT : 2011-01-06

NUMERO DE DEPOT : 2011R001382

N° GESTION : 2000B21321

N° SIREN : 433975224

DENOMINATION : CDC ENTREPRISES

ADRESSE : 137 rue de l Université 75007 Paris

DATE D'ACTE : 2010/12/20

TYPE D'ACTE : DECISION DU PRESIDENT

NATURE D'ACTE : AUGMENTATION DE CAPITAL
MODIFICATION(S) STATUTAIRE(S)

00V21321

CDC Entreprises
Société par actions simplifiée au capital de 4 649 830 €
137, rue de l'Université – 75007 Paris
433 975 224 RCS Paris

GTC DE PARIS	
I	M R
06 JAN. 2011	
R1382	N° Dépôt

PROCES VERBAL DES DECISIONS DU PRESIDENT

DP EN DATE DU 20 DECEMBRE 2010 - Au - MS
06

L'an deux mille dix,
Le vingt décembre,

Le Président de la société CDC Entreprises, société par actions simplifiée au capital de 4 649 830 euros (la « Société »), dont le siège social est sis 137, rue de l'Université – 75007 Paris,

APRES AVOIR RAPPELE QUE :

Par décision en date du 1^{er} octobre 2007, l'associé unique a autorisé le Président à procéder, en une ou plusieurs fois, à des attributions gratuites d'actions de préférence, au profit des membres du personnel salarié de la Société.

L'associé unique a fixé à 29 200 actions, d'une valeur nominale de 10 euros chacune, le nombre total d'actions susceptibles d'être attribuées gratuitement par le Président en vertu de cette autorisation et délégué au Président le soin de fixer l'identité des bénéficiaires des attributions ainsi que les conditions et, le cas échéant, les critères d'attribution des actions.

Le Président a reçu tous pouvoirs à l'effet de mettre en œuvre cette autorisation et cette décision comportait - en tant que de besoin - renonciation de plein droit de l'associé unique en faveur des attributaires d'actions gratuites à la partie des réserves, bénéfices ou primes d'émission qui, le cas échéant, serait incorporée au capital dans l'hypothèse d'une émission d'actions nouvelles.

Une première attribution a été effectuée en faveur de l'ensemble des salariés présents à la date du 21 décembre 2007 et remplissant les critères d'attribution prévus par le règlement général relatif aux attributions gratuites d'actions en date du 21 décembre 2007.

Le Président rappelle également que d'autres attributions ont été effectuées le 19 décembre 2008 et le 21 décembre 2009 en faveur des salariés non encore attributaires à ces dates et remplissant les critères d'attribution prévus par le règlement général relatif aux attributions gratuites d'actions.

A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES :

CONSTATATION DE L'EXPIRATION DE LA PERIODE D'ACQUISITION DES ATTRIBUTIONS GRATUITES D'ACTIONS REALISEES LE 19 DECEMBRE 2008

Le Président rappelle que, faisant usage de l'autorisation conférée par l'associé unique et après avoir constaté que les bénéficiaires remplissaient les conditions prévues aux articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce, il a décidé par décision en date du 19 décembre 2008 l'attribution gratuite de 1 626 actions, conformément aux conditions et critères d'attribution fixés dans cette décision et a fixé la liste des bénéficiaires de cette attribution.

Il rappelle que la période d'acquisition de ces actions a été fixée à deux ans, à compter de leur attribution. Pendant cette période d'acquisition, les bénéficiaires de l'attribution n'ont pas été titulaires des actions qui leur ont été attribuées et les droits résultant de cette attribution ont été incessibles.

En conséquence, le Président constate l'expiration de cette période d'acquisition et l'attribution définitive de 1 626 actions gratuites au profit de leurs bénéficiaires.

AUGMENTATION DE CAPITAL PAR INCORPORATION DE RESERVES

Le Président, usant des pouvoirs conférés par l'associé unique, constate la réalisation immédiate d'une augmentation de capital de la société pour un montant de 16 260 euros, par émission de 1 626 actions de préférence d'une valeur nominale de 10 euros chacune, par prélèvement à due concurrence du montant de l'augmentation de capital, sur la réserve de 62 170 euros constituée afin d'assurer la réalisation des augmentations de capital à réaliser, le cas échéant, dans le cadre du plan d'attribution gratuite d'actions.

Le Président rappelle que la présente augmentation de capital au profit des bénéficiaires des actions de préférence emporte renonciation de l'associé unique aux profits desdits bénéficiaires des attributions à la partie des réserves ainsi incorporé et renonciation à ses droits préférentiels de souscription.

Le Président rappelle que les 1 626 actions de préférence émises dans le cadre de cette augmentation de capital présentent les mêmes caractéristiques que les actions de préférence déjà émises par la Société.

MODIFICATION CORRELATIVE DES STATUTS

En conséquence de ce qui précède, le Président, usant des pouvoirs conférés par l'associé unique, décide de modifier comme suit le premier aliéna de l'article 6 des statuts de la Société qui sera désormais rédigé comme suit :

« Article 6 – Capital

Le capital social est fixé à 4 666 090 euros divisé en 466 609 actions d'une valeur nominale de 10 euros souscrites et intégralement libérées en numéraire dont 442 000 actions ordinaires et 24 609 actions de préférence. »

Le reste de l'article reste inchangé.

POUVOIRS POUR FORMALITES

Le Président donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'effectuer tous dépôt et formalités requis par la loi.

De ce qui précède, il a été dressé le présent procès verbal, qui a été signé par le Président de la Société.



Monsieur Jérôme Gallot
Président

Enregistré a : S.I.E. PARIS 7EME ARRONDISSEMENT

Le 27/12/2010 Bordereau n°2010/1 446 Case n°15

: Fct 4422

Enregistrement : 500 €

Pénalités :

Total liquidé : cinq cents euros

Montant reçu : cinq cents euros

Le Contrôleur


Nicolas CHOTARD
contrôleur